



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33675

Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème des centres mutualisateurs des rémunérations des aides éducateurs. Les moyens en personnels de ces centres mutualisateurs sont très limités, ce qui fragilise le dispositif et risque de compromettre cette politique en faveur des jeunes sans emploi. C'est pourquoi il lui demande quels moyens en personnels il compte mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif des 7 500 aides éducateurs.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans le service d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement la création budgétaire de moyens nouveaux importants dans l'immédiat, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire des crédits de vacations. Le projet de loi de finances pour 2000 que le Gouvernement soumet au Parlement prévoit une augmentation forte des emplois ATOSS. L'utilisation du dispositif « Ingénieurs pour l'école » est également encouragée.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33675

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4646

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6169